

L'UNION MYSTIQUE AVEC DIEU-AGISSANT UNE INSTRUCTION DU VATICAN ET UN DECRET JESUITE ^(x)

Joseph Tetlow, S.J.
Directeur,
Montserrat Retreat House
Lake Dallas, TX, États-Unis

- *Le service de l'autorité et l'obéissance*, Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (2008).

- *L'obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus*, Décret 4 de la 35^e Congrégation Générale (2008).

En mai 2008, deux documents officiels importants pour les jésuites ont été promulgués à Rome : l'Instruction du Vatican¹ et le Décret 4 de la CG 35, portant tous deux sur l'obéissance dans la Vie Consacrée au sein de l'Église. Selon des perspectives différentes, ils montrent que vivre la Vie Consacrée dans l'obéissance est une mission en soi, comme témoignage au monde que Jésus Christ transforme la vie des hommes. Et dans un style très différent, ils montrent que vivre pleinement l'obéissance conduit à l'union avec Dieu. Leurs points communs et leurs différences s'éclairent mutuellement. C'est ce que nous allons maintenant examiner brièvement.

(x) Cet article a deux parties : d'abord, une comparaison des deux documents ; en second lieu, une réflexion approfondie sur le décret jésuite à la lumière de l'instruction. Les deux parties peuvent être lues indépendamment.

Les deux documents

Tout d'abord, quelques mots au sujet de ces deux documents. Le décret jésuite sur l'obéissance est l'aboutissement d'une réflexion sur l'obéissance jésuite enracinée dans les expériences mystiques des Premiers Compagnons, menée au cours des quarante années tumultueuses qui ont suivi le Concile Vatican II. Partant des déclarations de la Congrégation Générale 31, ce décret décrit comment l'idée que nous nous faisons, nous les jésuites, de notre identité, de notre charisme, et de notre mission nous a conduits à la conviction profonde que notre obéissance dans la foi-justice est une façon de participer à l'obéissance de

*notre obéissance dans
la foi-justice est une façon
de participer à l'obéissance
de notre Seigneur Jésus Christ*

notre Seigneur Jésus Christ. Le Décret 4, intitulé « L'obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus », marque la conclusion de ce processus, en montrant qu'un jésuite mature peut vivre son vœu d'obéissance dans une grande sainteté. C'est aussi ce que dit la Neuvième Partie des *Constitutions* qui traite du Père Général, en affirmant qu'un homme pleinement mature, généreux et talentueux peut vivre l'obéissance même en gouvernant la Compagnie de Jésus. À cause de notre « union intime avec le Christ », nous plaçons la barre très haut ².

En ce qui concerne l'Instruction de la Congrégation du Vatican, il peut être utile d'en retracer brièvement l'histoire en racontant comment elle est venue s'ajouter aux autres documents de cette Congrégation³. En 2005, Benoît XVI avait demandé à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique de commémorer le 40^e anniversaire du Décret du Concile Vatican II sur la vie religieuse, *Perfectae Caritatis*. Dans sa lettre au Cardinal Franc Rodé, C.M., Préfet de ce Dicastère, le Souverain Pontife lui demandait de convoquer ses consultants en assemblée plénière. Ils étaient chargés d'identifier les modèles développés par la Vie Religieuse afin d'aider les personnes consacrées à être des « *témoins de la présence transfiguratrice de Dieu* »⁴. Cette expression du Saint-Père a donné son thème à l'assemblée plénière, tenue en septembre de cette même année 2005. À l'issue des débats, les responsables du Dicastère ont choisi le thème de *la pratique de l'obéissance et de l'autorité* comme expérience qui

fait de la Vie Consacrée en communauté un témoignage convaincant de la présence transfiguratrice de Dieu parmi les hommes. Ce sera aussi le fil conducteur de l'Instruction *Le service de l'autorité et l'obéissance, Faciem tuam, Domine, requiram*.

2. Ces deux documents présentent à leurs lecteurs une théologie de l'obéissance bien étayée. L'Instruction propose aux « membres des Instituts de vie consacrée qui pratiquent la vie fraternelle en communauté » une théologie fondationnelle et ascétique en vue d'une expérience de l'autorité et de l'obéissance dans leur communauté qui dure toute la vie⁵. Elle ajoute que les personnes consacrées qui vivent hors des couvents et des monastères, comme c'est le cas pour nous jésuites, « peuvent en tirer d'utiles indications »⁶. L'Instruction s'efforce en outre de répondre aux principales questions fondationnelles : Comment l'obéissance et la liberté humaine interagissent-elles à travers la grâce ? D'où l'autorité dans la vie consacrée provient-elle, en dernière analyse ? En quoi l'obéissance peut-elle contribuer à l'épanouissement personnel et à la vocation chrétienne ? Qui a présenté des bonnes pratiques, dans le passé et de nos jours ? De quelle façon l'obéissance des personnes consacrées est-elle fondée sur la Parole révélée ? En répondant à ces questions complexes et cruciales, le Dicastère a dû tenir compte d'une grande variété de situations : novices et débutants, formants, personnes plus matures. Ses membres s'étaient donc fixés une tâche particulièrement ardue.

La Congrégation Générale jésuite avait été convoquée, comme chacun sait, pour élire un nouveau Père Général. Nul ne s'attendait une grande production de documents. La Congrégation Générale a donc surpris nombre de jésuites par ses déclarations concises, claires et vibrantes. Son Décret 4 sur « L'obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus » poursuit la réflexion des Congrégations précédentes sur l'idéal du *service*. Ce Décret entend aider les jésuites à « incarner les valeurs de l'évangile et des *Exercices spirituels* », qu'il formule en ces termes : « La disponibilité pour être au service du Royaume de Dieu et la liberté d'être un 'homme pour les autres' »⁷. Il modifie en fait le sens donné à la notion de *service* par les congrégations précédentes, en présentant l'expérience profondément vécue par les délégués à la Congrégation selon laquelle notre obéissance personnelle est une façon de partager l'obéissance de notre Seigneur Jésus Christ.

Avant d'aller plus loin, je crois qu'il est très important que les jésuites comprennent bien l'Instruction du Vatican. Si nous ne voulons pas nous

isoler de l'Église, une attitude que nous avons déplorée dans le passé, nous devons savoir ce que la Congrégation du Vatican a dit à propos de l'obéissance religieuse. Car si nous avons bien compris cette Instruction, nous constatons qu'en réalité, nous approuvons et appliquons les points de son message qui concernent les ordres apostoliques actifs. Et même si la lecture de cette Instruction peut se révéler parfois ardue, saisir son message d'un cœur ouvert est une grande consolation pour nous. Nous suivons, par une grâce mystérieuse de Dieu, la recommandation d'Ignace de *sentire cum ecclesia*, stimulés maintenant par cette Instruction, comme un devoir qui incombe à toutes les personnes consacrées⁸.

3. Ces deux documents présentent certains points communs, tout en étant très différents par leur ton. L'Instruction se lit comme une instruction, ce qu'elle est d'ailleurs ; le décret se lit plutôt comme un testament spirituel, ce qu'il est par certains côtés⁹. Tous deux clarifient le fait que la volonté de Dieu arrive à chaque personne à travers des *médiations* : l'Église en premier lieu, le charisme et la règle de son groupe religieux, le discernement en commun, et enfin les décisions des supérieurs, qui sont toutes des médiations

*la volonté de Dieu
arrive à chaque personne
à travers des médiations*

humaines. Tous deux mettent l'accent sur certains obstacles à l'obéissance qui découlent de la vie moderne. L'Instruction revient à plusieurs reprises sur les tensions causées par l'individualisme et par la tendance à mettre l'accent sur le développement personnel, deux attitudes qui

amoindrissent la liberté et provoquent des frictions dans la vie communautaire. Elle insiste plutôt sur les problèmes *ad intra* que sur ceux *ad extra*, pour utiliser une distinction qu'elle fait. Le décret jésuite adopte une perspective radicalement différente, en récapitulant les défis existentiels pour chacun en particulier et pour tous ensemble de la façon suivante : « subjectivisme, relativisme moral, hédonisme et matérialisme pratique » qui créent en nous « un vide intérieur » et qui nous jettent dans une recherche de sens, des défis qui interpellent même le jésuite le plus obéissant pendant nos Examens¹⁰.

Ces documents traitent tous deux de l'obéissance aux autorités établies à une époque où, au nom de la spontanéité et de l'authenticité du moi, on remet en cause l'utilité de l'obéissance, et même sa nécessité pour

l'épanouissement personnel. Cependant, leurs approches sont très différentes. L'Instruction s'inscrit plutôt dans la tradition ascétique de l'Église, notamment de celle d'Occident. Elle décrit l'obéissance comme une recherche de sainteté dans la grande tradition du dépouillement de soi, en considérant l'obéissance comme l'acte suprême de liberté, exprimé dans un abandon total et confiant de soi au Christ, Fils librement obéissant au Père »¹¹. De son côté, le document jésuite poursuit la réflexion des dernières Congrégations Générales sur l'ascétisme, et va encore plus loin en développant la tradition mystique de l'obéissance dans la Compagnie de Jésus. Il a pour thème la « mystique du service »¹². Parlant de l'obéissance jésuite, il décrit son accomplissement, sa « perfection » comme on disait autrefois. C'est donc en quelque sorte le dernier chapitre de la réflexion sur l'obéissance de ces cinq Congrégations. Il confirme d'abord la théologie ascétique développée par les Congrégations précédentes, puis expose ce que la théologie mystique a à nous dire sur notre obéissance dans le Christ.

*la communion fraternelle
en tant que telle
est déjà un apostolat*

D'abord, à propos de l'Instruction

4. L'Instruction du Vatican présente une réflexion sur l'obéissance qui part de la constatation que nous avons été créés individuellement. En définitive, la racine de l'obéissance consiste tout simplement à accepter la vie, car « la première obéissance de la créature est celle de venir à l'existence, en accomplissement du *fiat* divin qui l'appelle à être »¹³. Loin d'obtenir notre épanouissement personnel en nous affranchissant de cette dépendance, « nous parvenons à notre plénitude uniquement dans la mesure où nous nous inscrivons dans le dessein par lequel il nous a conçus avec un amour de Père », un dessein qui exige parfois autre chose que ce que nous voudrions pour notre vie¹⁴. En tant que créatures avec qui Dieu a conclu une Alliance, nous devons obéir à la loi qu'Il a promis d'inscrire dans leurs cœurs »¹⁵. Car en fait, « l'obéissance est l'unique voie dont dispose la personne humaine, être intelligent et libre, pour se réaliser pleinement »¹⁶.

En ce sens, la *vie consacrée est déjà en soi une mission dans l'Église* ou, comme le disait Jean-Paul II, « la communion fraternelle en tant que telle est déjà un apostolat »¹⁷. L'idée que la vie consacrée constitue un

témoignage irremplaçable de la possibilité de chercher Dieu de tout son cœur et de toute son âme est désormais communément admise dans l'Église. Ce témoignage ne peut être rendu qu'en étant « en mission, avec tout son être, comme Jésus, le Seigneur » dont la « forme de vie » consistait à obéir au Père¹⁸.

Telle est la « volonté de Dieu » pour les personnes consacrées. Mais comment la vivons-nous effectivement ? Nous savons que nous obéissons à la volonté de Dieu à travers notre obéissance constante aux autorités de l'Église et à celles de notre congrégation. « Grâce à l'obéissance, on a la certitude de servir le Seigneur, d'être 'serviteurs et servantes du Seigneur' dans l'action et dans la souffrance »¹⁹. Partant de cette conclusion, l'Instruction considère toutes les œuvres apostoliques qui font partie de la mission de la communauté comme un exercice de l'autorité et de l'obéissance : « Considérant que le Christ, dans sa vie et dans ses œuvres, a été l'*amen* (cf. Ap 3,14), le *oui* (cf. 2Cor 1,20) parfait dit au Père, et que de dire *oui* signifie tout simplement obéir, il est impossible de concevoir la mission, si ce n'est en relation avec l'obéissance »²⁰. De même que Jésus « *est* la mission du Père », la personne consacrée qui vit l'obéissance est en elle-même mission.

*la personne consacrée
qui vit l'obéissance est
en elle-même mission*

5. L'Instruction montre ensuite comment cette mission doit être vécue, en se penchant sur les dispositions intérieures des supérieurs et de ceux qui obéissent. Elle limite son discours à la vie consacrée en communauté, tout simplement parce que le Dicastère a décidé de développer l'énoncé du titre des tout premiers paragraphes : « La vie consacrée, témoin de la recherche de Dieu ». C'est en se conformant à ce modèle d'obéissance au sein de la communauté que la personne consacrée devient un « *témoin de la présence transfiguratrice de Dieu* », comme le dit Benoît XVI. En observant le charisme, la règle et les dispositions de l'autorité, la personne consacrée assume sa condition de créature, consistant à obéir à Dieu qui l'a appelée à l'existence. Comment la personne consacrée peut-elle parvenir à la sainteté de cette manière ? C'est ce que l'Instruction va ensuite tenter de montrer.

Affirmer et expliquer tout cela nécessite un discours long et complexe. Pourquoi s'y être lancé ? Apparemment, les informations du

Dicastère sur l'état de la vie consacrée dans le monde montraient l'urgence de cette approche. Dans les sociétés développées, l'individualisme entraîne un « danger de réduire *la mission* à une profession à exercer en vue de sa propre réalisation »²¹. Dans les pays émergents, le risque est d'une autre nature. Les vocations sont tellement nombreuses que les groupes sont pressés de trouver des personnes consacrées matures, capables de donner aux jeunes une formation appropriée. Les jésuites d'Afrique, notamment, connaissent bien ce problème. Les novices et les jeunes religieux risquent donc de s'intéresser surtout aux possibilités accrues de réalisation personnelle offertes par leur nouvel état de vie, à moins qu'ils n'apprennent à se concentrer sur la signification plus profonde de l'obéissance, et à la vivre au moyen des pratiques qui aident à découvrir la volonté de Dieu, des pratiques que la Vie Consacrée a éprouvées au cours des siècles.

6. Quels les résultats le Dicastère a-t-il obtenus ? Ils sont principalement au nombre de deux : en premier lieu, il présente en détail et concrètement les bonnes pratiques de gouvernement et d'obéissance développées au cours des siècles par les saints. Deux de ses trois parties font appel à l'anthropologie sociale et à la philosophie de Jean-Paul II pour décrire les attitudes et les actes des sujets et de ceux qui détiennent l'autorité dans leur vie de tous les jours. Ces parties peuvent sembler excessivement méticuleuses aux personnes consacrées qui vivent une vie privilégiée : longue formation durant laquelle ils ont pu lire les auteurs cités, accès aux documents récents et aux bibliothèques, ressources financières et humaines qui permettent une planification attentive et des communications régulières, etc. Mais apparemment, le Dicastère a jugé que nombre de personnes appartenant aux nouvelles Églises, et même aux groupes religieux bien établis, pourraient tirer profit du récit détaillé de la façon dont certains saints, comme Benoît ou Claire d'Assise, ont vécu l'autorité et l'obéissance.

En lisant les descriptions détaillées de l'Instruction, nous devons toujours garder présent à l'esprit l'idéal de croissance dans l'union avec Dieu pendant toute la vie, développé par ces saints. L'union qu'elle décrit doit s'adapter aux charismes des différents ordres et congrégations ; elle doit donc comprendre diverses modalités d'union, certaines plus adaptées à la vie active, d'autre à la vie contemplative. La sainte union décrite dans l'Instruction est donc une union du cœur et de l'âme, caractérisée par l'amour de la communauté et par la communion dans la prière commune. Tout cela transforme indiscutablement et visiblement la vie de nombre de religieux

— L'UNION MYSTIQUE AVEC DIEU-AGISSANT —

contemplatifs âgés, et de quelques jeunes aussi, il faut bien le dire. Leur liberté et leur joie évidentes, même dans les pratiques ascétiques les plus rigoureuses, sont un *témoignage de la recherche de Dieu* que le Dicastère entend signaler, et auquel son Instruction appelle toutes les personnes consacrées.

L'obéissance spécifiquement jésuite

7. Plutôt que du *oui* par lequel toute vie commence, la Congrégation Générale jésuite a choisi de partir du *oui* que nous sommes appelés à dire à Dieu qui nous crée en ce moment présent, et qui nous rachète du péché destructeur des hommes. C'est pourquoi, au lieu de s'en tenir à la perspective philosophique qui consiste à connaître Dieu et à lui obéir comme à Celui dont la présence et la puissance nous donnent de connaître sa volonté avec certitude, la dernière Congrégation Générale jésuite a préféré se baser sur la conscience des grâces des *Exercices spirituels*, auxquelles elle se réfère à maintes reprises²².

Le Décret 4 est donc en quelque sorte un exposé des grâces de la *Contemplatio ad Amorem*, qui nous apprend à aimer comme Dieu aime. Il se présente plutôt comme une « lecture spirituelle », en montrant que la « mystique du service » conduit à l'union mystique avec Dieu-agissant²³.

Disons tout de suite que les jésuites ne sont certainement pas les seuls à être appelés à cette union avec Dieu-agissant. Je pense par exemple à Mère Teresa, qui toute sa vie s'est consumée d'amour pour Jésus Christ qu'elle disait *voir* dans chaque exclu moribond. Sa vie brille surtout par deux aspects : tout d'abord, elle s'est dévouée inlassablement pour les plus déshérités pendant de nombreuses années, sans attendre de récompense, toujours chaleureuse et joyeuse, en invoquant toujours son amour pour Dieu ; tout cela ne peut pas s'expliquer uniquement en termes laïques. En deuxième lieu, elle n'a pas eu d'expériences extatiques, telles qu'en ont eues les grands mystiques. Inspirée incontestablement par la grâce, elle semble avoir été poussée à vivre avec les plus pauvres parmi les pauvres et à les servir parce qu'elle *voyait* Jésus Christ en eux. Elle a aussi prié et pratiqué sa foi avec persévérance, toute sa vie durant, dans une sorte d'obscurité, soutenue uniquement par ses grâces d'amour et d'espérance. Elle nous apparaît comme ayant vécu une union avec Dieu-agissant qui ne saurait être considérée comme une réponse de foi ordinaire, étant basée

sur la conviction qu'à travers tout ce qu'elle faisait, c'était Dieu qui agissait en réalité.

8. Ce qu'il y a de plus frappant dans le décret jésuite, c'est l'affirmation selon laquelle la spiritualité jésuite, lorsqu'elle est vécue pleinement, conduit l'homme à l'union avec Dieu-agissant, un Dieu à l'œuvre dans tout le cosmos. Ainsi le jésuite est prêt à aller n'importe où et n'importe quand pour y réaliser tout ce qu'il peut, y compris vers « ces régions physiques et spirituelles où d'autres n'arrivent pas ou ont des difficultés à se rendre », comme l'a dit Benoît XVI aux jésuites réunis à l'occasion de leur Congrégation Générale²⁴. Cette union ne peut être que le fruit d'un effort constant pour mieux le connaître, mieux

*la spiritualité jésuite,
lorsqu'elle est vécue
pleinement, conduit l'homme
à l'union avec Dieu-agissant*

l'aimer, et le suivre de plus près sur le chemin qu'il nous a indiqué. En l'imitant à partir de notre « expérience mystique d'un amour passionné du Christ, Celui qui est envoyé par le Père et obéissant à la volonté du Père », nous sommes fermement convaincus que nous faisons la « volonté de Dieu », autrement dit ce que Dieu attend de nous²⁵.

Le décret justifie en outre que nous appliquions à notre propre expérience ce que Jésus a dit de la sienne : « Le Fils ne peut rien faire de lui-même ; il fait seulement ce qu'il voit faire par le Père ». Ce qu'il *voit* faire par le Père ? Comment *voit-il* ? On pourrait avancer que c'est grâce à son union hypostatique que Jésus de Nazareth *voit* ce que le Père fait. Mais d'un autre côté, *l'homme Jésus de Nazareth* a déclaré : « Ma nourriture, c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé »²⁶. Le décret souligne que même la perspective de la fin imminente de sa vie terrestre ne l'a pas fait reculer : « Dominant sa propre résistance et sa faiblesse, [Jésus déclara à la fin :] 'Abba, non pas ce que je veux, mais ce que tu veux' »²⁷. Il a toujours conservé une certitude inébranlable qui lui venait du fait qu'il savait ce que Dieu faisait, même si cela apparaissait comme une folie destructrice. Nous sommes appelés à l'imiter.

Si nous comprenons cela, nous sommes mieux en mesure d'apprécier la sainteté d'un Isaac Jogues ou celle d'un René Goupil, irréductibles dans leur désir de partager la souffrance de Celui qu'ils aiment.

Si nous ne le comprenons pas, nous pouvons nous étonner que, retournant aux tortures épouvantables qu'ils enduraient, ils n'aient pas été ébranlés le moins du monde. Ce genre de pensée ne vient pas facilement à un monde rationaliste, comme celui dans lequel nous vivons aujourd'hui.

9. Avant de revenir sur le vœu d'obéissance, la Congrégation Générale avait défini dans ses grandes lignes ce qu'elle entendait dire à ce sujet. C'est ainsi qu'elle est parvenue, dans le Décret 2 sur « Redécouvrir notre charisme », à l'intuition extraordinaire que nos vœux « nous permettent d'être façonnés dans l'Église à l'image de Jésus lui-même »²⁸. Car l'Esprit qui le façonnait nous façonne aussi, et c'est ce à quoi nous sommes destinés²⁹.

La Congrégation Générale explique avec beaucoup de détails que nous faisons l'expérience de la sainte Trinité à l'œuvre dans le monde, comme je le souligne ici en mettant certaines expressions en italiques. Ainsi, elle dit dans le Décret 3 : « Nous sommes envoyés dans cette mission *par le Père*, comme le furent Ignace et les premiers compagnons à La Storta, avec le Christ ressuscité et glorifié, mais portant encore la croix, *travaillant dans un monde qui n'a pas encore fait l'expérience de la plénitude de sa réconciliation* »³⁰. En affrontant les nouvelles questions humaines telles que la détérioration du climat mondial, « animés d'une passion pour la justice écologique, *nous retrouverons à nouveau l'Esprit de Dieu cherchant à libérer une création souffrante* »³¹. Aussi longtemps qu'ils vivent sur terre comme Il y a vécu, « les jésuites savent qu'ils sont en le regardant »³².

*l'Esprit qui le façonnait
nous façonne aussi*

Comme toute union, cette union avec Dieu-agissant n'est possible qu'à travers une prière assidue dans le temps. C'est un processus qui commence généralement au début de notre formation. Ceux d'entre nous qui persévèrent dans la prière et parviennent à cette union auront connu la souffrance, et bien souvent aussi l'échec d'après mon expérience, qu'il soit dû au péché ou non. Ils auront accepté leur souffrance et leur échec comme faisant partie du grand privilège de partager les souffrances du Christ, aspirant à « *revêtir le même habit et uniforme que le Seigneur* », comme Ignace de Loyola le désirait, et comme il nous l'explique dans le troisième degré d'humilité³³. Quelqu'un m'a dit un jour en pleurant, après avoir compris qu'accepter ce qu'il était en train d'endurer, et ce qu'*il* était en train d'endurer,

revenait à partager les souffrances de Jésus : « Je me sens si honoré, *si honoré* ».

10. C'était un moment très particulier, un moment de grâce dans la prière. Mais que dire du cours ordinaire de nos vies ? Comment vivre cette expérience personnelle d'« union intime avec le Christ » qui, comme l'affirme la Congrégation Générale, est à la base de notre apostolat ?³⁴.

La Congrégation Générale se réfère sans cesse à l'expérience des *Exercices spirituels*. Les longues contemplations de la vie terrestre de Jésus instruisent nos cœurs, en nous montrant ce que Dieu est en train de faire effectivement : les pauvres sont vraiment bienheureux, et nous nous sommes répétés maintes fois que nous faisons bien d'aller vers eux. Les humbles et les doux auront la terre en héritage, et nous savons qu'ils ressusciteront dans la chair, glorifiés, et qu'ils seront alors les premiers, même s'ils sont les derniers aujourd'hui. Nous savons instinctivement que les personnes vraiment heureuses et épanouies sont celles qui ne pensent pas seulement à boire et à manger, mais qui s'efforcent aussi de mener une vie droite, nous le savons bien. Ceux qui sont persécutés pour leur foi connaîtront certainement une grande joie : il suffit de regarder Miguel Pro. C'est ainsi que nous cherchons et trouvons la volonté de Dieu, en contemplant la vie de Jésus de Nazareth et en le regardant faire la volonté de Dieu.

L'Église – nous jésuites et tous les autres – a découvert progressivement toutes les implications des déclarations radicales du Concile Vatican II sur la foi-justice. Benoît XVI a enseigné de la chaire de saint Pierre et devant la Congrégation Générale ce que Léon XIII n'avait pu dire que de façon voilée, à savoir que « l'option préférentielle pour les pauvres est implicite dans la foi christologique dans un Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, afin de nous enrichir de sa pauvreté (cf. 2 Cor 8,9) »³⁵.

11. Tout cela pourrait paraître plutôt vague et nébuleux, surtout pour ceux d'entre nous qui n'ont pas vécu l'expérience de la Congrégation Générale, si cette dernière n'affirmait pas aussi clairement que nous sommes pécheurs, en expliquant précisément en quoi nous péchons contre notre vœu d'obéissance. Le décret cite brièvement, mais avec lucidité, certains échecs dans notre obéissance : autosuffisance exagérée, individualisme, trop d'autonomie, obsession de la productivité, et surcharge de travail. Ces échecs doivent nous sauter aux yeux, même à l'occasion d'une retraite annuelle

distracte. Il parle ensuite de nos lacunes : manque d'engagement, de disponibilité, de prudence en exprimant nos opinions, de coopération avec l'Église locale³⁶. Il arrive que le langage du discernement masque notre réticence à prendre une décision, ou que « notre désir de nous engager envers le Seigneur dans une confiance personnelle à son égard ne s'accompagne pas du désir de nous engager vis-à-vis de l'Église, ou du corps de la Compagnie »³⁷.

Une chose apparaît clairement, dans le laps de temps qui couvre les cinq dernières Congrégations Générales : juste après le Concile œcuménique, les hérauts de la Compagnie dans la recherche de la foi-justice se sont quelquefois précipités sur le *progrès* séculier, qui ne correspond pas forcément au Royaume du Christ. La Congrégation Générale 32 nous y encourageait, et en l'espace d'une génération, les jésuites sont sortis de leurs résidences et du confort de leurs écoles pour se lancer dans toutes sortes d'œuvres, dans les ghettos et dans les endroits les plus défavorisés. Certains d'entre nous, en promouvant les mouvements pacifistes ou en donnant leur soutien aux personnes qui se révoltaient contre la répression, ont peut-être cédé aux idéologies un peu plus que nous n'en avons conscience. Nos dernières Congrégations Générales ont absorbé tout cela. Petit à petit, nous avons appris que pour vivre vraiment notre foi, nous devons être en union avec Dieu qui fait venir *toutes choses à l'existence* à chaque instant. La Congrégation Générale 35 montre bien que nous avons abandonné le conservatisme revanchiste d'une part, et l'enthousiasme idéologique de l'autre, pour revenir à notre tradition authentique d'obéissance. Sa description paraîtra peut-être trop optimiste, mais nous devons considérer qu'elle décrit l'obéissance jésuite sous sa forme la plus achevée. Est-ce un idéal ? Oui, à condition de prendre ce terme comme un étalon de mesure qui nous indique où nous sommes et où nous devons arriver.

Une histoire intérieure de l'obéissance dans les Congrégations

12. En lisant les documents de la Congrégation Générale 35, nous pouvons être surpris du ton et des formulations profondément mystiques employées par la Compagnie, si différentes de celles, par exemple, des Congrégations 31 et 32. Que s'est-il donc passé dans la vie intérieure des jésuites pour que la Congrégation 35 ait choisi de suivre cette voie, alors que, récemment encore, nous étions en conflit permanent au sujet de notre

identité comme ordre religieux ? Nous n'y sommes certainement pas parvenus d'un seul coup. Nous avons dû parcourir péniblement un chemin ardu, aiguillonnés constamment par la grâce de l'amour du Christ. Il faut considérer que parmi les délégués à la Congrégation Générale 35, beaucoup étaient effrayés par les rudes batailles sur ce que nous sommes, sur ce que nous devons faire, et sur le fait que nous ne devrions pas faire ce que nous faisons. Les documents font allusion à tout cela, tout en bâtissant sur les acquis des Congrégations précédentes. Cette Congrégation-ci, encouragée par le mandat donné à la Compagnie par le nouveau « Vicaire du Christ sur la terre », a développé une intuition de la Congrégation Générale 31, devenue *la mystique du service*.

La Congrégation Générale 31 (mai-juillet 1965 et septembre-novembre 1966) s'était donné pour tâche d'incorporer les enseignements de Vatican II dans « notre manière de procéder ». Traitant du « renouvellement de nos lois » dans le Doc. 2, la Congrégation déclare que nous appliquons à nous-mêmes l'« esprit pastoral du Concile », « selon le critère du service le plus grand et plus universel de Dieu dans le monde d'aujourd'hui »³⁸. Elle développe ensuite ce thème du *service* dans tous ses documents, jusqu'au dernier. L'un de ses derniers décrets, celui sur les « Provinciaux », nous exhorte à « chercher toujours et en toutes choses le plus grand service de l'Église du Christ »³⁹.

la mystique du service

La Congrégation Générale 32 (décembre 1974-mai 1975) est revenue sur le thème du service, en attirant l'attention des jésuites sur les « signes des temps » et sur les implications du développement humain rapide sur la vie religieuse. Cette Congrégation s'est penchée sur la théologie fondationnelle qui est à l'origine de notre service, en reprenant un thème développé par le Synode des Évêques de 1971 : « La justice dans le monde ». Dans le Décret 2 intitulé « Les jésuites aujourd'hui » qui présente le thème, elle déclare, en ligne avec *sentire cum Ecclesia*, que la Compagnie a été fondée « pour rendre n'importe quel service dans l'Église, si c'est pour la gloire de Dieu et pour le bien commun »⁴⁰. Pour bien montrer l'importance de ce but pour les jésuites, elle indique que « le salut et la perfection des âmes... peuvent être appelés, dans le langage d'aujourd'hui, libération totale et intégrale de l'homme, le conduisant à participer à la vie de Dieu lui-même », ce qui répond à la fois à une ambition humaine très répandue à l'époque, et à notre but ⁴¹.

13. La Congrégation Générale 34 (janvier-mars 1995) a poursuivi la réflexion sur « notre manière de procéder », conformément aux intuitions théologiques et pastorales de Vatican II et à celles du Synode des Évêques⁴². Elle était chargée en outre de la rédaction définitive et l'approbation des *Normes complémentaires*. Pour cela, la Congrégation devait réexaminer le travail des dernières congrégations. Elle s'est efforcée de reformuler toutes leurs déclarations sur notre manière de procéder d'une façon nouvelle et actuelle, afin de mieux répondre à de nouvelles questions, telles que l'inculturation. Elle a produit ainsi une grande quantité de documents.

Les participants ne voulaient laisser cette masse de documents sans une orientation et des indications précises. C'est pourquoi, au terme de ses

travaux, la Congrégation a approuvé le Décret 26, « Conclusion : les caractéristiques de notre manière de procéder », qui récapitule d'une certaine façon tout ce que les dernières Congrégations avaient voulu dire. Dans le paragraphe intitulé « Contemplatifs dans l'action », elle indique notre but, qui est d'obéir par amour de Jésus Christ. Ce titre est tiré, bien sûr, des souvenirs de Jérôme Nadal sur la façon de vivre de saint Ignace, « contemplatif dans

*Nous découvrons
le Seigneur à l'œuvre
et nous nous joignons
à lui dans ses travaux*

l'action ». À ce propos, le décret précise : « Le Dieu d'Ignace est le Dieu qui est au travail en toutes choses : travaillant pour le salut de tous comme on le voit dans la Contemplation pour parvenir à l'amour ». Et il ajoute :

« Un jésuite ne se contente donc pas de n'importe quelle réponse aux besoins des hommes et des femmes d'aujourd'hui. L'initiative doit venir du Seigneur qui est à l'œuvre ici et maintenant dans les événements et les hommes. Dieu nous invite à nous joindre à lui dans ses travaux, comme il l'entend et selon ses voies. Découvrir le Seigneur et se joindre à lui qui peine pour amener toute chose à sa plénitude est au cœur de la manière jésuite de procéder »⁴³.

Il déclare ainsi expressément que la manière de procéder jésuite conduit à *l'union mystique avec Dieu au travail, un Dieu créateur et rédempteur. Nous découvrons le Seigneur à l'œuvre et nous nous joignons*

à lui dans ses travaux, en voyant avec les yeux de la foi ce que d'autres ne voient pas. Nous sommes à l'écoute de la Parole de Dieu dans l'Écriture et dans les enseignements de l'Église. Nous recevons notre mandat de « celui qui occupe la place de Jésus Christ sur terre », comme Ignace aimait à désigner le pape, prêts à aller là où il y a des difficultés et des injustices, là où les hommes ne connaissent pas encore le Christ. Nous discernons entre nous, individuellement et en communauté. Et à la fin, chacun de nous écoute la ou les voix des autorités que Dieu nous a données et qui ont la charge de nous commander, avant de choisir librement de faire ce que nous voyons que Dieu fait ici et maintenant.

14. En réfléchissant sur le Décret 4 de la Congrégation Générale 35, nous réalisons que nous croyons tous, depuis le début de notre noviciat, que Dieu et l'homme sont directement en relation. Comme le dit bien l'Annotation 15, pendant les *Exercices spirituels* le directeur doit garder toujours présent à l'esprit que « le Créateur et Seigneur se communique lui-même à l'âme fidèle » qui est à la recherche la volonté divine. Dieu ne se contente pas de guider l'homme – l'âme fidèle – vers ce qu'il veut qu'il fasse ; il « l'enveloppe dans son amour et sa louange et le dispose à entrer dans la voie où il pourra mieux le servir à l'avenir ».

*nous rendons présent le
Royaume du Christ ici et
maintenant*

Nous jésuites, qui continuons à prier pendant de longues années, réalisons que non seulement dans notre prière, mais tout au long de nos journées, dans tout ce que nous faisons, « le Créateur agit immédiatement avec sa créature, et la créature avec son Créateur et Seigneur ». Petit à petit, nous sommes amenés à comprendre que Dieu, le Créateur tout-puissant, crée *même nos désirs les plus intimes* en nous, en nous faisant partager ainsi son amour passionné. Nous l'avons demandé dans notre prière, au quatrième point de la *Contemplatio* ; si nous persistons, nous pourrions en faire l'expérience en nous-mêmes et dans notre vie de tous les jours⁴⁴.

Nous sommes devenus plus conscients que nous rendons présent le Royaume du Christ dans notre monde et dans notre temps – imparfaitement, en faisant des erreurs, en révisant constamment notre ligne d'action d'après ce que l'expérience nous enseigne. Mais nous rendons présent le Royaume du Christ *ici et maintenant*. Du point de vue

L'UNION MYSTIQUE AVEC DIEU-AGISSANT

philosophique, nous ne pouvons pas anticiper la certitude que nous faisons ce que Dieu veut ; mais nous le rendons présent en étant passionnément confiants qu'il nous guide et qu'il nous corrigera, à travers nos désolations et nos consolations, à travers nos compagnons et nos supérieurs, et à travers l'Église. Et peut-être aussi à travers les circonstances qui se présentent à nous, dans et à travers lesquelles nous croyons que Dieu est à l'œuvre.

C'est ainsi qu'un jésuite formé, mature, s'ouvre délibérément aux « dispositions que l'on doit avoir dans le Christ Jésus »⁴⁵. Après avoir choisi ses compagnons, Jésus leur est resté fidèle jusqu'au bout. C'est pourquoi le lien qui unit les jésuites fait partie intégrante de ce don, en « consolidant leur union par la connaissance mutuelle et en partageant la vie les uns des autres », comme le dit le Décret 4, évoquant l'expérience très intense qui a été à l'origine de la *Délibération des premiers Pères* de 1539. Cette communion humaine dans le Christ « nous permet de devenir les serviteurs de sa mission d'évangélisation ». Il faut cependant ajouter, très franchement et sans céder au découragement, que tous ceux qui s'engagent dans cette mystique du service ne vivent pas en union mystique avec Dieu-agissant⁴⁶. Chacun vit les grâces que le Père lui accorde, et le Père est satisfait de certains disciples de son Fils dont la générosité est d'une simplicité étonnante : ils font le bien comme il leur a été dit de le faire, en silence, parce que c'est ce que Seigneur leur demande. C'est là une forme singulière de sainteté et de témoignage de l'action transformatrice de Dieu dans le monde.

Pour profiter des grâces de cette « revue de méditation »

15. Nous sommes maintenant appelés à comprendre avec la « connaissance intérieure » ce que le tournant de l'Église vers la foi-justice signifie pour notre identité jésuite et pour notre mission. Nous voulons imiter Jésus de Nazareth, dont le modèle de vie terrestre façonne pour nous le projet divin sur terre, qui consiste à établir un royaume de justice et de paix enraciné dans et fondé sur l'amour de Dieu⁴⁷. Nous jésuites, rendons présent le travail de Jésus de Nazareth, qui délivrait les prisonniers, rendait la vue aux aveugles, etc., par tous les moyens dont nous disposons, pour annoncer la Bonne Nouvelle.

Conformément à l'enseignement des plus hautes autorités de l'Église, nous affirmons que le Royaume du Christ est déjà établi, quoique non encore dans sa plénitude. En choisissant d'être « unis au Christ comme ses

compagnons dans l'obéissance et la mission, dans la pauvreté et la chasteté », nous devenons les « témoins du Royaume et de ses valeurs »⁴⁸. Notez bien : témoins de ce Royaume et de ses valeurs.

Ainsi, nous découvrons dans notre style de vie jésuite ce que l'Instruction demande pour tous les styles Vie Consacrée, selon le souhait de Benoît XVI, à savoir : que notre vie soit un témoignage de *la présence transfiguratrice de Dieu*. Cette présence transfiguratrice que l'on trouve dans la vie des jésuites consiste précisément à rendre présent l'amour désintéressé du Royaume du Christ dans ce monde désordonné, dans les civilisations humaines désordonnées, en nous attachant à réduire la pauvreté, à ramener la paix, à enseigner aux ignorants, à consoler les désespérés. Tout cela, en renonçant à la fortune et à la célébrité – à leur poursuite comme à leur possession – et en « mettant nos affections et toute notre liberté au service du Royaume, nous contribuons à faire du Royaume auquel nous aspirons *une réalité ici et maintenant* »⁴⁹. L'Église est en train de prendre conscience que le Royaume du Christ a commencé, non pas en théorie, non pas en puissance ou partiellement, mais en fait, pour peu que nous soyons capables de *voir ce que Dieu fait*, y compris en ces temps particulièrement difficiles.

Telle est la participation des jésuites à la *kénose* du Fils, que nous acceptons comme un don du Père, bien que sa splendeur soit souvent masquée par les ténèbres de nos fautes et par les effets déstabilisants du péché du monde⁵⁰. Même si nous ne pouvons pas toujours en fournir la preuve du point de vue humain, nous ne sommes pas de bons éducateurs, des prêcheurs brillants ou des guides spirituels particulièrement avisés, parce que c'est en cela que consiste notre épanouissement humain. Bien au contraire, nous nous dépossédons de nous-mêmes, en choisissant de faire ce que la Compagnie nous demande, au lieu de suivre ce que nos talents ou nos aspirations nous pousseraient à faire. Si nous devenons de bons éducateurs, tant mieux, car c'est utile pour les jeunes du Christ ; et de même, si nous devenons des prêcheurs brillants ou des guides spirituels avisés.

En arrivant à la fin de notre vie, nous pourrions ainsi témoigner à nos frères plus jeunes et au monde qui nous entoure qu'« une vie de réponses généreuses à la grâce de l'obéissance permet à un jésuite de servir joyeusement et avec fruit », alors qu'il travaille dans sa jeunesse, puis dans

la force de l'âge, et plus tard aussi, alors qu'il attend dans une inutilité apparente que le Seigneur le rappelle à lui⁵¹.

¹ Notons que déjà son appellation indique la tâche complexe qui se présente à ce Dicastère du Vatican. Il s'est appelé *Congrégation pour les Religieux* jusqu'en 1967, quand Paul VI a étendu ses responsabilités et l'a renommé *Congrégation pour les Religieux et pour les Instituts séculiers*. Puis en 1988, Jean-Paul II a encore changé ses attributions et son nom, en en faisant l'actuelle *Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique*. Ces changements, à eux seuls, montrent bien la difficulté de trouver une unité de base dans les nombreuses formes de « vie religieuse » de l'Église post-conciliaire. Cette diversité se manifeste surtout dans la pratique de l'obéissance.

² Congrégation Générale 35, Décret 1,2.

³ Cette Congrégation a produit un certain nombre de travaux importants : 1978, avec la Congrégation pour les Évêques, *Mutuae Relationes*, Directives de base sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église ; 1983, *Éléments essentiels de l'enseignement de l'Église sur la Vie Religieuse* ; 1990, *Directives sur la formation dans les Instituts religieux* ; 1994, *La vie fraternelle en communauté* ; 2002, *Repartir du Christ : un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire*.

⁴ *Dicastère* est un mot italien francisé, dérivé du grec, qui désigne un tribunal ou un juge. À Rome, il s'applique à 9 congrégations, 3 tribunaux, 11 conseils pontificaux et quelques autres instances. Ici, il désigne uniquement la *Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique*.

⁵ La *théologie fondationnelle* (comme Bernard Lonergan l'explique dans sa *Méthode en théologie*) explore l'expérience de grâce de la conversion du cœur, ce que l'Instruction fait aussi dans une certaine mesure en proposant le nouvel horizon de l'obéissance dans et pour le Christ. La *théologie ascétique* découle de la sélection de quelques *loci classici*, principalement Bernard, Benoît et Claire d'Assise.

⁶ Instruction 3,2.

⁷ CG 35, Décret 4,8. Dorénavant, les références à ce décret seront indiquées comme suit : *Décret 4* et le numéro du paragraphe.

⁸ L'Instruction cite deux fois saint Ignace, la première étant une phrase sur le défi présenté par Jésus dans le *Royaume*, la deuxième étant un passage des *Constitutions* paragraphe 84, sur le fait d'obéir non pas à celui qui donne l'ordre, mais à celui pour qui nous obéissons. Il est intéressant de voir ce que des religieux attentifs issus d'une autre tradition trouvent bon et utile dans la spiritualité jésuite.

⁹ Les décrets commencent par dire qu'être accueillis par le Vicaire du Christ et l'écouter a été « un moment dense et une expérience spirituelle émouvante ». Les Congrégations précédentes ont sans doute eu les mêmes sentiments à leurs débuts, mais elles ne l'ont pas dit et ne l'ont certainement pas déclaré sur ce ton dans tous leurs documents. Ici, cela apparaît de façon voilée, y compris dans les précisions administratives des

documents finaux.

¹⁰ Décret 3, 20.

¹¹ Instruction, n. 26, cinquième paragraphe. Dorénavant, ces références seront indiquées comme suit : *Instruction*, 26,5.

¹² Décret 4,2.

¹³ Instruction 7,1.

¹⁴ Instruction 5,2.

¹⁵ C'est une citation de Hébreux 8,10. À noter aussi, la référence à Jérémie 31,33.

¹⁶ Instruction 5,2.

¹⁷ Jean-Paul II l'a dit à l'occasion de sa rencontre avec la plénière de la Congrégation en 1992. Instruction 22,3.

¹⁸ Instruction 23, le titre du paragraphe.

¹⁹ Instruction 24,2. Les caractères en italique sont ajoutés. Le langage philosophique, en ligne avec celui de Jean-Paul II, caractérise un certain nombre de paragraphes de l'Instruction.

²⁰ Instruction 23,3.

²¹ Instruction 23,3.

²² Décret 1,3.

²³ Décret 4,2. Ce paragraphe relate avec force les sentiments et les aspirations des Premiers Compagnons, alors qu'ils faisaient les *Exercices spirituels*. Par ses implications évidentes, il décrit ce que vit tout jésuite pieux. C'est ce que le « témoignage » entraîne.

²⁴ Décret 1,6.

²⁵ Décret 4,17.

²⁶ Jean 4,34, cité en Décret 4,10.

²⁷ Marc 14,36, cité en Décret 4,11.

²⁸ Décret 2,18, en référence à 2 Corinthiens 3,18.

²⁹ Romains 8,29 ; 1Corinthiens 15,45-49 ; voir aussi Philippiens 3,20-21.

³⁰ Décret 3, « Défis pour notre mission aujourd'hui : envoyés aux frontières », 6. Caractères italiques ajoutés.

³¹ Décret 2, 24. Caractères italiques ajoutés.

³² Décret 2, 2.

³³ *Exercices spirituels* [167].

³⁴ Décret 1,2.

³⁵ Décret 1,6, citant le discours du Saint-Père.

³⁶ Décret 2,18-22.

³⁷ Décret 4,19.

³⁸ CG 31, doc. 2 [21]. Les numéros en marge sont mis entre crochets.

³⁹ CG 31, Décret 46, n. 3 [668].

⁴⁰ CG 32, Décret 2, n. 11 [21].

⁴¹ L'expression « libération totale et intégrale de l'homme, conduisant à sa participation à la vie de Dieu » ne figurait pas dans le document approuvé par le vote final, qui

L'UNION MYSTIQUE AVEC DIEU-AGISSANT

parlait seulement de « libération humaine ». Une *intercessio*, c'est-à-dire une sorte de motion parlementaire approuvée à l'unanimité, l'a réintroduite dans ce qui a été reconnu comme un but plus chrétien, ou du moins un but qui convient mieux à nos objectifs apostoliques jésuites.

⁴² La Congrégation Générale 33 s'est occupée d'autres questions.

⁴³ Congrégation Générale 34, Décret 26, n.6 [540-42].

⁴⁴ Les auteurs de *La dynamique du désir profond* explorent ceci selon la méthode de Bernard J. F. Lonergan. James L. Connor, s.j., et ses compagnons du Centre théologique de Woodstock, de l'Institut des sources jésuites, Saint-Louis, 2006.

⁴⁵ Philippiens 2,5, cité en Décret 2,9.

⁴⁶ Décret 4,4.

⁴⁷ L'Instruction du Vatican précise bien ce point, en concentrant son attention sur l'obéissance de Jésus à la volonté de Dieu.

⁴⁸ Décret 4,13, citant *Lumen Gentium* 44.

⁴⁹ Décret 4,13. Caractères italiques ajoutés.

⁵⁰ Document 4,15, qui se réfère à Philippiens 2,5-8.

⁵¹ Décret 4,29.